

B^x 16. janvier 1911

FBC 396.54

Mon bien cher Ami



Vous m'avez écrit que (d'après ce qu'on vous a dit, naturellement) la loi française ne permet pas d'expulser Hauser. Mais le Doyen de la Faculté de droit vient de m'affirmer le contraire!

Vous recevrez bientôt les protestations de M. M. Depéret,

Fallot, Wolch, profs de zoologie.

Dans ses lettres, surtout, M.

Depéret se montre très opposé au projet. Je souhaite que

l'on adopte des dispositions

moins hostiles à l'initiative

privée.

Votre bien affectueusement

Henri



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



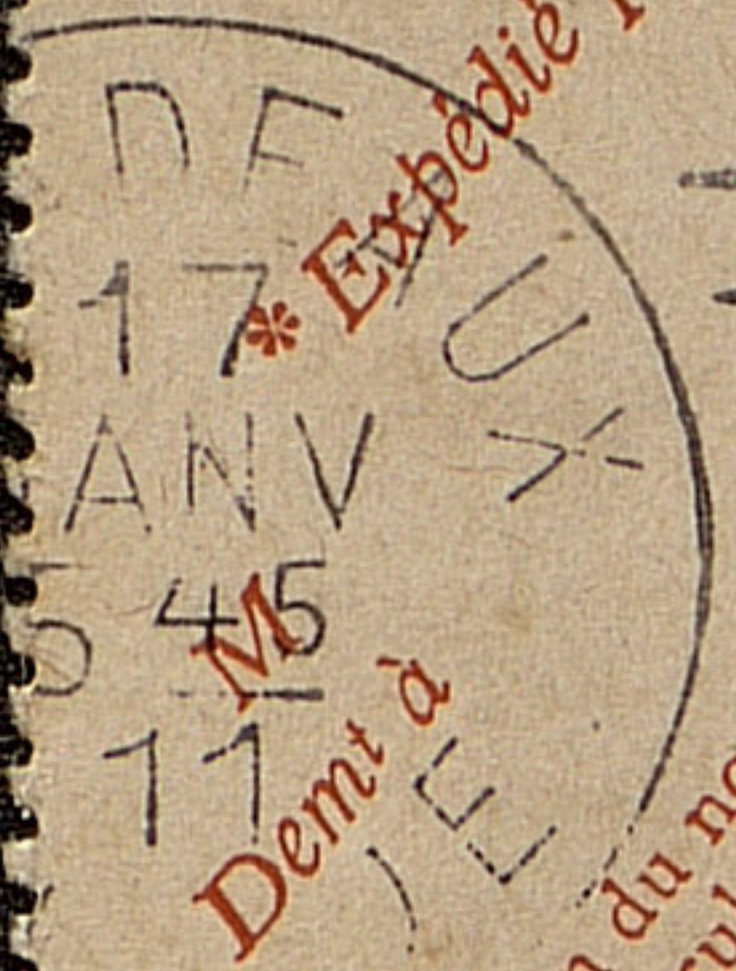
CARTE LETTRE



Monsieur Cartailheac

5 rue de la chaire

Toulouse



Expedié par
Demi à
Rue
*L'inscription du nom et de l'adresse de l'expéditeur est facultative.

No

de l'adresse de l'expéditeur